

Arrêté N° 00149-2019 du 28 mai 2019



LA PLAINE DES PALMISTES

**PORTANT PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF
DELIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE
DE LA PLAINE DES PALMISTES**

Demande déposée le :	09/04/2019
Demande affichée le :	09/04/2019
Dossier complet le :	15/05/2019
Par :	Madame PICARD Sabine Anne
Demeurant à :	49, rue Bertin Robert 97431 PLAINE DES PALMISTES
Représenté(e) par:	/
Sur un terrain sis à :	49 Rue Robert Bertin 97431 LA PLAINE DES PALMISTES
Référence cadastrale :	406 AV 688
Nature des travaux :	Nouvelle construction
Destination de la construction :	Habitation
Sous-destination de la construction :	
Nombre de logement(s) :	1
Objet de la modification :	Installation d'une piscine hors-sol et déplacement de l'assainissement. Aménagement des abords Changement mineur du projet

N° PC 974 406 18 A0026 M01	
Surface de plancher déclarée(s) (m ²):	
Existante :	126,19
Démolie :	126,19
Créée :	117,59
Totale :	0
Si dossier modificatif, surface antérieure :	117,59

Le Maire,

Vu la demande pour l'installation d'une piscine hors-sol et déplacement de l'assainissement,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan de Prévention des Risques d'Inondations et de Mouvements de Terrain de la commune de La Plaine des Palmistes, approuvé le 05/12/2011,

Vu le Plan Local d'Urbanisme arrêté le 28/03/2012, approuvé le 29/05/2013 et modifié le 30/06/2016,

Vu le règlement de la zone PLU : UB,

Vu le règlement de la zone PPR : B3,

Vu l'avis Favorable de SPANC en date du 09/04/2019.

A R R E T E

Article 1: Le permis de construire modificatif **EST ACCORDE** pour le projet décrit dans la demande susvisée,

Article 2: Les conditions particulières définies par l'arrêté de permis de construire n° 123-2018 demeurent applicables.

Article 3: La présente décision est transmise à Monsieur le Préfet, dans les conditions prévues à l'Article L 421-2-4 du Code de l'Urbanisme.

Le Maire

Marc-Luc BOYER

